



CGM LEGAL OFFICE

GRILLE TARIFAIRE CREATION D'ENTREPRISE / LICENCES / IMMOBILIER

CGM Legal Office
Charlotte Gueneau de Mussy – Gyoseishoshi

Tarifs applicables à compter du 28 mai 2026

- Les honoraires indiqués sont en yens japonais TTC.
- Les formalités d'enregistrement de société et d'enregistrement immobilier sont effectuées en collaboration avec un cabinet partenaire de shiho-shoshi. Les honoraires peuvent varier selon la complexité du dossier, le volume documentaire, le nombre d'intervenants, la nécessité de coordination internationale, les délais demandés et la situation de résidence des clients concernés.
- Les demandes impliquant des non-résidents, plusieurs juridictions, plusieurs langues ou plusieurs intervenants peuvent faire l'objet d'un devis personnalisé.
- Le traitement du dossier débute après le versement de l'acompte demandé.
- Les frais externes et frais administratifs (taxes d'enregistrement, certification notariale, frais de traduction, frais bancaires, frais postaux, frais de déplacement, honoraires de partenaires, etc.) doivent être réglés préalablement avant d'être engagés ou avancés par le cabinet.
- Le solde des honoraires doit être réglé avant le dépôt du dossier de demande d'enregistrement. Le cabinet peut demander à tout moment une provision complémentaire destinée à couvrir les frais externes liés à la mission.
- Les honoraires correspondant au travail déjà effectué restent acquis au cabinet en cas d'interruption du dossier, de retrait de la mission, d'abandon du projet ou de défaut de coopération du client.

- Le cabinet se réserve le droit de suspendre ou d’interrompre la mission en cas :
 - de défaut de règlement
 - d’absence de provision suffisante
 - de communication d’informations inexactes, trompeuses ou volontairement incomplètes
 - de difficultés rendant la poursuite du dossier excessivement complexe
 - de demande contraire aux lois et réglementations japonaises
- Les délais de traitement peuvent varier selon les administrations, établissements financiers, partenaires professionnels, autorités compétentes et délais de réponse des clients concernés
- Le cabinet ne propose pas de service de réception temporaire de fonds (“third party”) dans le cadre du transfert de capital social.

Les formalités d'enregistrement de société et de publicité légale sont effectuées en collaboration avec notre partenaire shiho-shoshi. CGM Legal Office assure l'accompagnement des clients étrangers, la communication bilingue, la coordination du dossier ainsi que la préparation et la traduction des documents nécessaires.

Les tarifs incluent les honoraires de nos partenaires, les taxes d'enregistrement et les frais de certification des statuts.

Service		Tarifs
Résident au Japon	Accompagnement création Godo Kaisha (GK)	À partir de 220,000 yens
	Accompagnement création Kabushiki Kaisha (KK)	À partir de 380,000 yens
Non-résident	Accompagnement création Godo Kaisha (GK)	À partir de 270,000 yens
	Accompagnement création Kabushiki Kaisha (KK) ⁽¹⁾	Sur devis
Accompagnement licences et permis ⁽²⁾		Sur devis

⁽¹⁾CGM Legal Office accompagne les projets pour lesquels le versement du capital sur un compte bancaire japonais ne constitue pas un obstacle pratique ou juridique. Le cabinet ne propose pas de service de réception temporaire de fonds ("third party") dans le cadre du transfert du capital social.

⁽²⁾CGM Legal Office peut accompagner certaines demandes de licences et autorisations administratives japonaises en fonction de la nature du projet et du secteur concerné. Les demandes sont étudiées au cas par cas.

- CGM Legal Office accompagne les clients étrangers dans certaines transactions immobilières impliquant le Japon, notamment dans un contexte international ou bilingue.
- Les formalités d'enregistrement immobilier sont effectuées en collaboration avec notre [partenaire shiho-shoshi](#).
- CGM Legal Office assure notamment:
 - la coordination bilingue
 - la traduction des documents nécessaires
 - les échanges avec les parties situées à l'étranger
 - l'accompagnement administratif des clients non-résidents
- Tarif sur devis

NB: Les demandes sont étudiées au cas par cas en fonction de la nature de la transaction et de la situation des parties concernées.